

vous proposent une journée de formation et de réflexion sur les thèmes :

Les municipales : La réforme des collectivités territoriales - Acte 3 de la décentralisation

Le 6 avril 2013
de 9h30 à 18h00

Les Alternatifs
40, rue de Malte
75011 PARIS
(contact : 06 80 62 62 30)

Métro : ligne 5 - station Oberkampf

Le droit à la formation des élu-e-s

La loi n° 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux prévoit notamment dans son titre II un droit des élu-e-s locaux à la formation, les frais de formation de l'élu-e constituant **une dépense obligatoire pour les collectivités.**

Cette loi insère, au Code Général des Collectivités Territoriales, les articles 2123.12 et suivants qui en précisent les modalités et les aspects pécuniaires, afin que chaque élu-e, bénéficiaire ou non d'une indemnité de fonction, puisse exercer son droit à la formation sous réserve que celle-ci soit dispensée par un organisme agréé, ce qui est le cas de Formation et citoyenneté.

Nous demandons à chaque élu-e, pour éviter toute difficulté liée à l'engagement des dépenses, de faire viser, pour accord, le bulletin d'inscription joint.

Les frais de transport et d'hébergement éventuels devront faire l'objet d'une demande de remboursement directe, par chaque élu-e, auprès de sa collectivité.

En cas de désistement, si *Formation & Citoyenneté* n'est pas prévenue une semaine avant le stage, celui-ci sera facturé à hauteur de 100% du montant initial.

Le coût de cette prestation sera facturé par *Formation et Citoyenneté* sur la base de tarifs préférentiels établis par solidarité entre petites et grandes collectivités.

Tarifs pour la journée :

Elu-e-s et agents territoriaux des communes et intercommunalités de :

- moins de 1000 habitants	200 €
- de 1000 à 5000	250 €
- de 5000 à 10000	300 €
- de 10000 à 30000	400 €
- de 30000 à 50000	500 €
- de 50000 à 75000	600 €
- de 75000 à 100000	700 €
- plus de 100000	800 €

Conseillers Généraux et Régionaux 900 €

Les tarifs comprennent les frais de formation et de déjeuners. L'hébergement est à la charge des intéressés qui pourront se faire rembourser par leur collectivité.

Bulletin d'inscription à la journée (valant convention simplifiée de formation)

Les municipales : La réforme des collectivités territoriales - Acte 3 de la décentralisation
organisées par Formation et Citoyenneté et Les Alternatifs

Le 6 avril 2013, Local des Alternatifs, 40, rue de Malte - 75011 PARIS

L'agrément de Formation et citoyenneté pour la formation des élu-e-s est enregistré dans le Val de Marne (94) Bulletin à renvoyer par courrier ou par télécopie au 01 43 79 32 09

Nom :
Prénom :
Adresse :
Téléphone :
Code Postal :
Ville :
Email:
Fonction électorale :

Conseil général :
Conseil régional :
Collectivité territoriale :
Commune de :

Nombre d'habitants
(pour les élus communaux) :

Signature du candidat à la formation

Signature du responsable
avec cachet :

CACHET

Les municipales : La réforme des collectivités territoriales - Acte 3 de la décentralisation



Le 6 avril 2013 (matinée)

9h30 **Accueil des participants**

10h00 **Acte 3 de la décentralisation :
cadre global de la réforme
des collectivités**

Questions / débats

12h30 *Déjeuner*

Le 6 avril 2013 (après-midi)

14h00 **Acte 3 de la décentralisation :
cadre global de la réforme
des collectivités**
(suite)

Questions / débats

15h00 *Pause*

15h15 **Intercommunalité, communautés
d'agglomérations, métropolisation**

Questions / débats

18h00 *Fin de la Formation*

INTERVENANTS :

Acteurs locaux, élu-e-s et associatifs concernés par les thèmes traités.

formation
& citoyenneté

**Formation et Citoyenneté
21 ter, rue Voltaire
75011 Paris**